

l'expression "gouvernement autonome"? Quelle est l'utilité du Parlement, si le Gouvernement doit avoir des droits et des pouvoirs de cette nature?

On croirait qu'un gouvernement ne saurait aller plus loin, mais les ministres actuels, l'ont fait. Ayant goûté au pouvoir absolu dans la mesure que je viens d'indiquer, ils ont décidé de l'exercer encore davantage si c'est possible. Une seule limitation avait été imposée à la dernière session, à la suite de l'opposition vigoureuse de ce côté-ci (*la gauche*). Voici en quoi elle consistait: nous avons soutenu qu'en aucun temps,—que le Parlement soit en session ou non,—l'on ne devrait accorder des pouvoirs absolus au ministère. Mon très honorable ami le premier ministre a compris la force de notre attitude. Il n'a pas voulu l'admettre pour les périodes séparant les sessions, mais il n'est pas allé jusqu'à l'application du règlement de clôture pour faire accorder ces pouvoirs au ministère pendant que le Parlement est en session. Il avait déposé un projet de loi dont l'expiration était fixée au 31 mars, mais quand l'opposition eût répété à satiété que le Parlement serait en session le 31 mars et pendant tout le mois de mars, il consentit à changer cette date en celle du premier mars. Pourquoi? Afin, prétendit-il, qu'on ne puisse l'accuser d'usurper les pouvoirs du Parlement. L'an dernier, il admettait qu'une telle action serait une usurpation, mais depuis, en exerçant ces pouvoirs autoocratiques, il est devenu de plus en plus indifférent à l'égard du Parlement. Cette année, il fait un pas de plus; il veut usurper l'autorité du Parlement pendant que celui-ci est en session. Il va même plus loin, monsieur l'Orateur, et je pense que c'est la chose la plus étonnante qu'un premier ministre ait jamais faite. Il va jusqu'à donner les raisons pour lesquelles il y a lieu d'usurper le pouvoir du Parlement. Ces raisons, je les citerai à la Chambre dans quelques instants. Pour le moment, je veux démontrer jusqu'où les méthodes autocratiques peuvent entraîner au gouvernement, même dans un pays libre, quand on les a tolérées une fois.

Quelle est présentement la situation? On présente une mesure par laquelle on nous demande froidement de consentir à l'usurpation de nos pouvoirs pendant que nous sommes ici en session. Les dispositions de cette mesure s'appliquent du premier mars au premier mai. Je suppose que le Parlement sera encore en session le premier mai et ne cessera d'être en session dans l'intervalle. Que le Parlement soit en session ou non, le Gouvernement est résolu d'arracher le pouvoir qui lui permettra de dépenser tout l'argent qu'il lui plaira ce qui revient à taxer à leur gré, et de faire des lois à

[Le très hon. Mackenzie King.]

son gré, sans tenir compte des deux chambres du Parlement et de son Excellence le Gouverneur général, qui est l'un des éléments constitutifs du Parlement. C'est à cela que nous sommes rendus. Les honorables députés hésiteront peut-être à accepter ma parole à ce sujet.

M. BELL (Hamilton): N'en doutez pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député acceptera peut-être la parole du premier ministre. Je regrette de ne pouvoir l'accepter moi-même, après ce qu'il a dit à la dernière session. Je vais le citer.

M. BELL (Hamilton): C'est bien différent. Sa parole a de la valeur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voici ce que disait le premier ministre, à la dernière session du Parlement, l'opposition ayant insisté sur la nécessité de laisser au Parlement tous ses droits en ces matières, surtout quand il est en session, comme on le voit, page 4402 (v.f.) du hansard de 1931:

Je ne suis pas sans me rendre compte de la portée du projet, mais, pour donner quelque satisfaction à mon très honorable ami, je consens à ramener au 1er mars l'expiration de la loi et à bien établir que nous ne désirons pas usurper les pouvoirs du Parlement, comme on l'a prétendu.

"Nous ne désirons pas usurper les pouvoirs du Parlement, comme on l'a prétendu."

Le très hon. M. BENNETT: Bravo!

Le très hon. MACKENZIE KING: Voilà pourquoi on a reporté la date du 31 au 1er mars, afin de ne pas usurper les pouvoirs du Parlement pendant que celui-ci siègeait. Mais, cette année, le premier ministre dépose un projet de loi pour prolonger les pouvoirs qu'il s'arroge, non pas jusqu'au 31 mars, date fixée à l'origine dans la loi de l'an dernier, mais jusqu'au 1er mai: pendant deux mois, on usurpera les pouvoirs du Parlement. Voilà la seule façon d'interpréter le fond de ce bill. J'ai demandé au premier ministre, l'autre soir, ce qu'il voulait dire, l'année dernière, quand il changeait la date et prononçait les paroles que je viens de citer. J'affirme que, lorsqu'il parlait ainsi, il donnait la parole du premier ministre du Canada au Parlement national, et il aurait dû placer le respect de cette parole au-dessus de tout.

Le très hon. M. BENNETT: Puis-je interrompre le très honorable député? Cette parole a été respectée.

Le très hon. MACKENZIE KING: De quelle façon?

Le très hon. M. BENNETT: En ce sens: Je me suis engagé à ne pas usurper les pouvoirs du Parlement et à convoquer celui-ci